

**APPEL A
PROJET
2021**

ACTION INCITATIVE Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **04/02/2021**. Les dossiers doivent être transmis à secretariat-recherche@upf.pf uniquement par voie électronique, au format WORD pour le projet et au format EXCEL pour le budget.

Seuls les dossiers complets et signés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte. Pour ceux n'ayant pas de signature électronique, un mail de confirmation du responsable suffit.

Le service Recherche se tient à disposition des porteurs qui souhaitent être accompagnés dans le montage administratif et financier de leurs projets jusqu'au **24/01/2021**. Au-delà de cette date, le service n'assurera que la réception des dossiers.

Cadre général

Cet appel d'offre vise à **financer des projets de recherche/collaboration** qui sont réalisés sur une base annuelle. L'objectif est de promouvoir des collaborations, de donner les moyens d'initier des projets qui pourront être par la suite développés auprès d'appels d'offres nationaux ou internationaux. **L'aspect pionnier et innovant** d'une part et le **caractère collaboratif**, d'autre part seront des critères de choix déterminants. Le financement accordé est au maximum de 1MXPF. Le type de dépenses éligibles est principalement du fonctionnement, mais de l'investissement peut être prévu, ainsi que de la masse salariale, dans une limite de 300 000 XPF par projet et de 50% du montant total demandé.

Pour rappel :

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017, déterminant les règles d'imputations des dépenses d'investissement et définissant le seuil de la dépense d'investissement à 95 465 XPF HT. Ce montant correspond au coût d'acquisition, frais de livraison et de douane inclus.

Critères d'évaluation

Le porteur de projet s'engage au respect de la réglementation en vigueur (notamment concernant l'APA, la protection des ressources, la propriété intellectuelle, etc...).

Il s'engage à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'établissement des autorisations requises et d'en informer la direction de l'UPF.

- L'aspect pionnier et innovant sera un des critères de choix déterminant ;
- Le projet doit être pertinent et répondre à une dynamique de recherche originale ;
- L'origine du projet doit être indiquée - nouveau projet; ou complément de projet en cours ou achevé ;
- Les éléments budgétaires devront être présentés avec soin et devront être détaillés.

Dossier de demande

Les dossiers de demande seront constitués de :

- La **Fiche-réponse** au format WORD
- Le **Budget prévisionnel** au format EXCEL

Pour des **dépenses d'investissement**, fournir un devis détaillé pour une livraison à l'UPF, incluant :

1. le coût du matériel
2. les frais de transport
3. les frais de transitaire /douane

Dans le cas d'une demande d'exonération de frais de douane, le montant de ceux-ci devra être indiqué clairement par le fournisseur. La date de livraison doit impérativement figurer sur les pro formats.

Les devis incomplets ne seront pas examinés.

En cas de déplacement, fournir une cotation de billets d'avion transmise par l'agence Gondrand : info.voyages@gondrand.pf.

Pour tout achat de matériel informatique, le devis doit être visé par la DSI.